Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 140 (1995)

Heft: 2

Vereinsnachrichten: Voyage d'étude de la Société suisse des officiers à Vienne du 18 au

21 avril 1995

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

défense d'intérêts particuliers ou simplement la bêtise. Dans la majorité des cas, le «dossier» n'aura pas d'autres suites.

S'il s'avère qu'un subordonné a commis une erreur somme toute excusable qui n'en commet pas -, le patron le lui dira franchement, les yeux dans les yeux, sans pour autant «déballer le linge sale» en public et communiquer automatiquement sa sentence aux plaignants. Une telle solution risquerait de faire perdre son autorité à un subordonné qui doit continuer à remplir sa mission. Dans tous les cas, jouant lui-même au médiateur (il ne déléguera en aucun cas cette compétence à un tiers), le patron favorise une reprise du dialogue entre les parties, jouant le rôle que l'on rencontre si souvent dans les pièces de Molière, celui du personnage raisonnable, du confident qui souhaite désamorcer les tensions.

Enfin et surtout, le chef civil ou militaire est un communicateur qui veille comme à la prunelle de ses yeux à l'«esprit d'entreprise», à l'«esprit de corps» dans les formations militaires. Pour y parvenir, il profite de toute occasion favorable pour réunir son monde. Il rencontre le plus souvent possible les personnes qui travaillent sous ses ordres, il les écoute et il leur parle. Est-ce normal qu'un collaborateur direct n'ait jamais un entretien informel avec son patron, d'atomes l'absence crochus empêche le dialogue? Un vrai chef sait parler, même à ceux qui ne lui inspirent pas une évidente sympathie.

Dans notre armée, les commandants l'ont compris, qui ne restent pas enfermés dans leur PC et vont à la troupe. La plupart de nos officiers généraux, investis d'une fonction à dimension militaro-politique, savent parler à leurs hom-

mes et au public en général, prenant le temps de recevoir tous ceux qui leur demandent un entretien. En cas de crise, ils seraient suivis parce qu'ils disposent d'un bon capital-confiance.

Un certain Lafontaine - il n'a rien avoir avec le fabuliste – rappelle que «les galons sont comme les reliques: quand on les porte, il faut se garder de certaines illusions vaniteuses.» Incontestablement, s'il n'y prend garde, le pouvoir tend à isoler, à transformer l'individu qui en est investi, à l'«enivrer». Pour éviter un tel danger, ne devrait-il pas s'inspirer du ministre jurassien Pierre Kohler qui, déguisé en père Fouettard le 6 décembre dernier, suivait le bon saint Nicolas lors de sa tournée dans les bureaux du Département de l'Environnement et des Travaux publics à Delémont?

Colonel Hervé de Weck

Voyage d'étude de la Société suisse des officiers à Vienne du 18 au 21 avril 1995

La Commission SSO «International» met sur pied un voyage d'étude à Vienne, avec visite de l'Académie pour la défense nationale et de l'Académie militaire, du Centre d'instruction pour les missions de l'ONU et du Musée de l'Armée. Un programme spécial est prévu pour les dames.

Le prix de 1320 francs (230 francs de supplément pour chambre individuelle) comprend le vol, les transferts, le logement et les repas.

Les inscriptions sont à envoyer jusqu'au 28 février 1995 au divisionnaire Louis Geiger (Obstgartenstrasse 11, 8302 Kloten, fax 01/803 07 59).